

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1516

présenté par

M. Thiériot, M. Hetzel, M. Ray, Mme Tabarot, M. Le Fur, M. Vermorel-Marques, M. Bony,
M. Bourgeaux, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie et M. Bazin

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 49 par la phrase suivante :

« En complément des patrouilleurs Outre-mer, des bâtiments de soutien et des corvettes, un programme de navires de projection de force, de type BATRAL (bâtiment de transport léger), sera lancé pour disposer, lors de la prochaine décennie, de quatre unités stationnées dans nos outre-mer.»

EXPOSÉ SOMMAIRE

La spécificité géographique et géopolitique de nos territoires Outre-mer nécessite d'être en mesure de projeter rapidement une force limitée pour dissuader nos compétiteurs comme pour venir en aide aux populations isolées ou difficilement accessibles après une catastrophe naturelle.

Or, depuis le retrait du service des BATRAL (bâtiment de transport léger, unité polyvalente de débarquement de taille moyenne, environ 80 mètres et 1000 tonnes, capable de tenir la mer par forte houle et armé par un équipage réduit) de la classe Champlain, nous n'avons plus de bâtiments amphibies de classe équivalente susceptibles de déposer une compagnie d'infanterie et éviter la contestation d'un territoire ou capables d'apporter des vivres ou des moyens de premiers secours sur des îles reculées.

Alors que dans nos Outre-mer les catastrophes naturelles et les crises sont susceptibles de se multiplier dans les années qui viennent, et afin d'assurer notre souveraineté, il est donc important

d'étudier la meilleure solution pour répondre à ce besoin qui pourrait se traduire par 4 capacités de nouvelle génération : une en Polynésie, une en Nouvelle-Calédonie, une aux Antilles et une en Océan indien.